

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION DE 50 VALIDEURS VIX MIXTES  
À LA RÉGIE DES TRANSPORTS  
COMMUNAUTAIRES ROCHELAIS

Direction Services Techniques -  
Transports - Mobilité  
Numéro : 2021-D-222

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- Vu l'absence de Monsieur le président, la présente délégation est exercée par Monsieur Michel ANDRIEUX en sa qualité de 1<sup>er</sup> vice-président, en application de la délibération sus-visée,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la cession de 50 valideurs mixtes VIX dont les caractéristiques sont les suivantes :

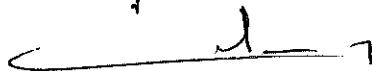
Valideurs VIX Mixtes (V3043 et V3046)	
N° d'inventaire	TRANS2001REPRI069
Date d'achat	31/12/2000
Prix d'achat unitaire d'un valideur mixte	1 821,77 € HT
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissements cumu-lés	1 821,77 € HT
Valeur nette comptable	0 €
Prix de cession unitaire	200 € HT
Prix de cession pour 50 valideurs mixtes	10 000 € HT

**Article 2** – La Régie des transports communautaires rochelais, située rue du Moulin de Vendôme 17140 Lagord, se porte acquéreur de ces matériels aux prix indiqués ci-dessus.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 5 AOUT 2021**

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Michel ANDRIEUX

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **- 5 AOUT 2021**  
Publié ou notifié,  
Le **- 5 AOUT 2021**